

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 676 Subvention (2.000 euros) à l'association L'histoire par la vidéo (20e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à l'association L'histoire par la vidéo dont le siège social est situé 3 rue du lieutenant Chauré à Paris, dans le 20e arrondissement.

Cette association a été créée en septembre 2011 par sept étudiants en sciences humaines qui souhaitent retrouver des témoins d'évènements historiques afin de les filmer lors d'entretiens au cours desquels ils raconteront leurs expériences passées. Le contenu de ces interviews sera ensuite diffusé dans des universités, des lycées et des collèges pour montrer aux jeunes générations que l'histoire ne se trouve pas seulement sur les pages des livres.

Le titre du premier documentaire envisagé par cette équipe sera Mémoires de civils et traitera de la vie quotidienne durant la Seconde guerre mondiale. Des témoins seront interrogés et les questions seront regroupées selon les thèmes suivants : la drôle de guerre, la débâcle et l'exode, la vie quotidienne sous l'occupation, la Résistance, Vichy et les rapports avec l'occupant, la Shoah et la Libération et la reconstruction.

Afin de préciser le contexte de cette période, des affiches et des films de propagande émanant du gouvernement de Vichy illustreront le documentaire. Sa durée devrait être de vingt-six minutes.

Le film sera diffusé à l'Université Paris 1 et à la Maison des Initiatives Etudiantes. Il sera ensuite envoyé dans les festivals de courts-métrages étudiants. Il sera également diffusé par CINAPS TV, sans contrepartie financière.

Enfin, l'association souhaite créer un site Internet et transformer son film en webdocumentaire. La vidéo sera déconstruite en chapitres de quelques minutes qui pourront être regardés séparément et qui seront accompagnés d'une bibliographie. En annexe, seront ajoutés un quizz et des interviews d'historiens. Le webdocumentaire sera en outre accessible à partir du site Histoire pour tous.

Ce projet, que l'association a pu présenter sur France Info, paraît avoir été construit avec sérieux et rigueur par ces étudiants qui doivent être encouragés.

Afin de soutenir le fonctionnement de cette association, je vous propose de lui attribuer une aide de 2.000 euros en 2012.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 676 Subvention (2.000 euros) à l'association L'histoire par la vidéo, (20e).

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'histoire par la vidéo ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association L'histoire par la
vidéo dont le siège social est situé 3 rue du lieutenant Chauré, 75020 Paris. (2012_05198 / 94561).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de
la Ville de Paris de 2012, chapitre 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de
fonctionnement au titre de la Mémoire